



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190701-BUR-AG-19-037-  
DE  
Date de télétransmission : 16/07/2019  
Date de réception préfecture : 16/07/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Travaux de rénovation du COSEC de Furiani – Modification du plan de financement**

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGIO, Serena BATTESTINI, Françoise VESPERINI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Travaux de rénovation du COSEC de Furiani – Modification du plan de financement**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de Mr Jean Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de Mr Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 8 janvier 2018 approuvant la participation à l'appel à projets « efficacité énergétique des bâtiments 2017 » lancé dans le cadre du PRODEME ;

Considérant la compétence de la CAB en matière de politique sportive ;

Considérant la volonté de la CAB de développer sa politique sportive ;

Considérant le Programme Pluriannuel d'Investissement 2017-2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant les rapports d'audit énergétique des bâtiments communautaires établis par le cabinet AD 3e Conseil ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de rénovation du COSEC de Furiani ;

Vu la validation du programme de travaux en bureau du 4 juin 2018 ;

Vu la décision du bureau du 18 juin 2018 actant le plan de financement du projet de rénovation du COSEC de Furiani décomposé en deux tranches fonctionnelles pour un montant de projet porté à 504 212€ HT ;

Vu le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 26 décembre 2018 relatif à l'appel à projets 2019 pour la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant qu'au regard de l'axe 4, patrimoine bâti et scolaire, de la DETR 2019, les travaux de rénovation du COSEC de Furiani, font partie des opérations éligibles ;

Considérant le travail du maitre d'œuvre, notamment sur le volet énergétique ;

Considérant que toutes les préconisations relatives à la rénovation énergétique BBC ne pourront être mises en œuvre ;

Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2019

**OBJET : Travaux de rénovation du COSEC de Furiani – Modification du plan de financement**

Considérant l'évaluation du maître d'œuvre en date du 23 mai 2019 portant le montant prévisionnel des travaux à 489 500 € HT ;

Considérant que le plan de financement en date du 18 juin 2018 doit être modifié afin de supprimer les tranches fonctionnelles et réactualiser le montant total de l'opération se portant à 551 073€ HT ;

Vu le rapport du Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

-La candidature à l'appel à projets 2019 de la DETR, avec le projet de rénovation du COSEC de Furiani et l'engagement de la collectivité à prendre en charge les financements éventuellement non acquis ;

-La demande de financement auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale 2015-2019 ;

-Le nouveau plan de financement de ce projet, comme suit :

- Dépenses	551 073 € HT		
- Recettes			
	Collectivité de Corse -Dotation Quinquennale 2015-2019	41,41%	228 209,00
	Etat - DETR	34,00%	187 364,82
	EDF	4,54%	25 000,00
	Autofinancement CAB	20,05%	110 499,18

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités de demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**